



**CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 7 AVRIL 2022**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

**N° 26**

**ACCEPTATION D'UN DON EFFECTUE PAR L'ASSOCIATION ' LES P'TITS  
BOUT'CHONS '**

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers municipaux		
		En exercice	Présents	Votants
31 mars 2022		33	28	32

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 7 avril 2022 à 18h00, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Salle Molière en séance publique sous la présidence de M. Jean CAYRON, Maire.

**Etaient présents** : M. CAYRON, M. GNERUCCI, M. BACQUET, Mme NOURI, M. PRIARONE, Mme LOUISA, M. MASSON, M. BENHAMOU, Mme STEINMETZ, M. SAVIO, Mme BOUVARD , Mme LELEU, Mme TESSONNEAU, M. MERIMECHE, M. BESSERER, M. LEMAITRE, Mme SCHWALLER, Mme METIVIER, Mme LEGRAND, Mme DEMONEIN, M. FABRE, M. BUSNEL, M. DAMO, M. FLECHE, Mme SUCHET, M. TISSIER, M. GUÉRIN, M. LUCHINI.

**Absents ayant donné pouvoir** : Mme Catherine PICQ à Mme Martine BOUVARD , Mme Marie-Line BIANCHI à M. Didier LEMAITRE, Mme Line KERGOURLAY à M. Ken TISSIER, Mme Claude ICHARD à M. Julien LUCHINI.

**Absent** : Mme AUZOLAT.

Secrétaire de séance : M. Elio DAMO

\*\*\*\*\*

Monsieur FABRE soumet aux membres du Conseil Municipal le rapport suivant :

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 2242-1 et L 2541-12, alinéa 8,

**VU** l'avis favorable de la commission extra-municipale finances publiques budget du 4 avril 2022,

**CONSIDERANT** que l'association « Les P'tits Bout'chons », sise à Roquebrune-sur-Argens, a cessé son activité en 2016, suite à la reprise de la gestion des crèches par la commune de Roquebrune-sur-Argens par le biais de l'Etablissement Public Administratif (EPA) Roquebrunois de la Petite Enfance,

**CONSIDERANT** que la clôture des comptes de cette association laisse apparaître un solde positif que les

**AR Prefecture**

083-218301075-20220407-DEL0704202226-DE

Reçu le 12/04/2022

Publié le 12/04/2022

~~membres du bureau souhaitent affecter, pour partie,~~ au financement d'investissements au profit des crèches roquebrunoises gérées par l'EPA,

**CONSIDERANT** que la commune de Roquebrune-sur-Argens va se voir attribuer une somme de 40 000 € sous la forme d'un don affecté qu'il convient d'approuver.

Il est précisé que dans la mesure où l'EPA Roquebrunois de la Petite Enfance n'est qu'un organe de gestion, les investissements sont portés par le Budget Principal de la Commune. En conséquence, les fonds, objet du présent don seront affectés au Budget Principal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

**ACCEPTE** le don de l'association « Les P'tits Bout'chons », au profit de la Commune, d'un montant de 40 000 €.

**PRECISE** que ce don devra être affecté à des opérations d'investissement au profit des crèches de la Commune, gérées par l'EPA Roquebrunois de la Petite Enfance.

**AUTORISE** M. le Maire à signer tout acte afférent à l'exécution de la présente délibération.

30 voix POUR, 2 voix CONTRE (M. Julien LUCHINI, Mme Claude ICHARD),

A la majorité

**ROQUEBRUNE SUR ARGENS**, 7 avril 2022



Le Maire,  
Jean CAYRON

*Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification (Décret n°83-1025 du 28/11/1983).*

*le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*